



Droit à la formation en cae

Par **johantrust**, le **01/09/2009** à **15:20**

Bonjour, je suis en CAE de 2 ans depuis mars 2009 dans une radio associative pour un 20h par semaine et je voudrais savoir si pendant la durée de mon contrat je pouvais bénéficier d'une formation et si oui lesquelles? sont-elle payé par l'employeur? peut on la faire sur nos heures de travail sans les rattrapés?

Je voudrais partir sur une formation dans l'animation type BAFA ou autre.

Merci d'avance de m'aider parce que avec tous ces changements de lois et de droit sur ce contrat je ne m'en sort plus.